



*Minut fait
1 expéd. 23 R 1/2
1 copie luy
25^{te} copies -*

2

MODIFICATIF REGLEMENT DE COPROPRIETE " LA ROUVIERE"

BATIMENT "E" et BATIMENT "F" (Immeubles Un et Deux)

N° 2066

Publié en le 13 Mars 1932 vol. 3311 n° 15-

L AN MIL NEUF CENT SOIZANTE DEUX,
Et le *vingt huit Septembre*
PARDEVANT ^{le} Jacques LACHAMP, notaire à Marseille soussigné.
- A COMPARU -

Monsieur Georges André Jean CRAVERO, Entrepreneur, demeurant à Marseille, 22 Boulevard Labro.

Agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Directeur général, au nom et pour le compte de la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE LA ROUVIERE, Société Anonyme au capital de un million cent mille nouveaux francs, dont le siège social est à Marseille 83 Boulevard du ^{Redpn.}

Ladite Société constituée originellement sous la forme de Société Civile Immobilière, et sous la dénomination de " SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA ROUVIERE" au capital de cinq cents nouveaux francs, suivant acte sous seing privé en date à Marseille du vingt Novembre mil neuf cent cinquante huit, enregistré à Marseille A C 2 le six mars mil neuf cent soixante et un, volume 884 Bordereau 507/ I aux droits de seize nouveaux francs, dont un original a été déposé et est demeuré annexé à un acte reçu aux présentes minutes, le sept février mil neuf cent soixante et un,

a vu son capital augmenté et porté à un million cent mille nouveaux francs; et a été transformée en société anonyme suivant acte sous seing privé en date à Marseille des six et dix sept avril mil neuf cent soixante et un, enregistré à Marseille S S P, le trente mai suivant, Volume 759 N° 105, Bordereau II⁷, aux droits de dix sept mille cinq cent quatre vingt douze nouveaux francs, déposé aux présentes minutes suivant acte de dépôt du douze mai mil neuf cent soixante et un,

Le tout déposé et publié conformément à la loi.

Ladite Société inscrite au ^Registre du Commerce de Marseille, sous le N° 61 B 312.

Monsieur CRAVERO nommé auxdites fonctions et ayant tous pouvoirs au x fils des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite Société en date du dix sept avril mil neuf cent soixante et un; une copie certifiée conforme du procès verbal de ladite délibération est demeuré annexée à l'acte de dépôt sus énoncé, reçu par le notaire soussigné le douze

4 L

Mai mil neuf cent soixante et un.

Le Conseil d'Administration ayant lui même tous pouvoirs en vertu de l'article "Treizième" des statuts.

LEQUEL, es qualités, préalablement à l'acte objet des présentes expose ce qui suit.

- EXPOSE -

Suivant acte reçu aux minutes de ^e LACHAMP notaire soussigné, le onze février mil neuf cent soixante et un, publié au deuxième bureau des hypothèques de Marseille, le vingt mars suivant, Volume 2931 N° 51,

La SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE LA ROUVIERE, alors société civile immobilière, a acquis de Monsieur Marius Albert ORCIERE, Entraîneur propriétaire, demeurant à Marseille, Impasse de la Planche N° 8,

Une propriété dite "LA ROUVIERE" située à Marseille, quartier La Pancouse, Boulevard du Redon, consistant en un terrain d'une superficie de vingt sept hectares, cinquante trois ares trente sept centiares, porté au cadastre de la Ville de Marseille, quartier La Pancouse, Boulevard du Redon, N° 107 à 211 section D N° 30, pour une contenance de vingt sept hectares cinquante trois ares trente sept centiares,

Cette acquisition eut lieu moyennant le prix principal de deux millions cent quarante cinq mille nouveaux francs, sur lequel huit cent quatre vingt quinze mille nouveaux francs ont été quittancés dans l'acte, quant au solde, soit la somme de un million deux cent cinquante mille nouveaux francs, la société s'est obligée à le payer au moyen de treize fractions mensuelles et consécutives, les douze premières de cent mille nouveaux francs, et la treizième et dernière de cinquante mille nouveaux francs, pour la première fraction, venir à échéance et être payée le quatorze juillet mil neuf cent soixante et un, la seconde le quatorze août mil neuf cent soixante et un, et ainsi de suite de mois en mois jusqu'à complet paiement, le tout sans intérêts.

Pour garantir le solde du prix de ladite acquisition, inscription a été prise au deuxième bureau des hypothèques de Marseille le vingt mars mil neuf cent soixante et un, volume 730 N° 100,

Audit acte le vendeur a déclaré, qu'il était né à Eragues (Bouches du Rhône) le vingt mai mil neuf cent douze; qu'il était époux de Madame Simone SARLIN, avec laquelle il était marié sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Marseille, le vingt deux juillet mil neuf cent trente sept; qu'il n'était pas en état de faillite, règlement judiciaire ou de cessation de paiement; qu'il n'était pas touché ni susceptible de l'être par les dispositions des ordonnances en vigueur sur les profits illicites et l'indignité nationale, et que l'immeuble vendu était grévé de diverses inscriptions dont il s'est obligé à rapporter mainlevée et certificat de radiation dans le plus bref délai.

Audit acte également est intervenue Madame ORCIERE née SARLIN, laquelle a déclaré n'avoir pas fait inscrire l'hypothèque légale que lui accorde la loi contre son mari sur ledit immeuble.

- II -

Suivant acte reçu par ^e LACHAMP notaire soussigné le huit août

Il est
que le
sur les
immeuble
délivré
par la
des Bou
Rhône.

Que la
LA ROUVI
jusqu'à
du Certi
Conform
le droit
à sa gu
Réglemen
de l'ense
" LA ROU
MARSEILLE
besoins
Construct
pour touj



mil neuf cent soixante et un, publié au deuxième bureau des hypothèques de Marseille le onze septembre mil neuf cent soixante et un, volume 3035 N° 21.

M. CRAVERO es qualité, a établi l'état descriptif de division devant s'appliquer au terrain acquis, et le Règlement de Copropriété et l'état descriptif de division devant s'appliquer aux constructions à édifier sur ledit terrain, et notamment aux immeubles " C " " D " E " et " F ".

- III -

Suivant acte reçu par Me LACHAMP, notaire soussigné, le vingt avril mil neuf cent soixante deux, publié au deuxième bureau des hypothèques de Marseille, le seize mai même année, volume 3190 numéro 5,

Monsieur CRAVERO es qualité a établi l'état descriptif de division et le règlement de copropriété, devant s'appliquer aux immeubles A et G, à édifier sur ledit terrain?

et l'état descriptif de division devant s'appliquer à la partie de terrain sur laquelle sont édifiés lesdits immeubles.

En outre aux termes du même acte la répartition des appartements du rez-de-chaussée des immeubles numéros UN et DEUX du Bâtiment " F " a été modifiée, il a été créé deux appartements et deux caves.

Par suite de cette création les millièmes de sol de l'ensemble immobilier ont été portés de DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLE SEPT CENT TRENTÉ CINQ / TROIS CENT MILLIÈMES à DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX / TROIS CENT MILLIÈMES, soit pour l'immeuble UN du Bâtiment " F " CINQ MILLE SIX CENT CINQUANTE CINQ, et pour l'immeuble Deux du même Bâtiment CINQ MILLE SIX CENT QUATRE VINGT.

CECI EXPOSE:

Monsieur CRAVERO es qualité, déclare: /

Et que la Société ANONYME IMMOBILIERE LA ROUVIERE, a décidé d'apporter aux BATIMENTS " E 9 et " F ", les modifications ci-après:

Le BATIMENT " E 9 "

Le Bâtiment " E 9 " élevé de dix neuf étages sur rez-de-chaussée et se réserve sous sol a été surélevé d'un vingtième étage comprenant deux appartements du délivrance TYPE " F 5 " l'un sis) droite, et l'autre à gauche, pour un observateur et de placé devant la porte d'entrée de l'immeuble et regardant l'immeuble (la porte Général d'entrée considérée étant celle située sur la façade où existent des modifier loggias,

Deux caves au sous sol ont été créées pour chacun de ces appartements

De la création de ces appartements et caves il résulte une

augmentation des trois cent millièmes de la copropriété du sol dudit

Bâtiment E N° 9- ces trois cent millièmes étant à prendre sur le lot CINQ MILLE, comprenant VINGT MILLE / TROIS CENT MILLIÈMES, destinés à être répartis

ultérieurement ainsi qu'il est indiqué au Règlement de Copropriété susénoncé en date du huit août mil neuf cent soixante et un.

Dans le Règlement de Copropriété susénoncé, au Chapitre DEUX " DESIGNATION ET DIVISION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER, sous l'article 2 : Désignation, il avait été dit textuellement ce qui suit:

Les Bâtiments C, D, E, F, comprendront savoir:

" BATIMENT " E "

" neuf immeubles numérotés de un à neuf, élevés sur sous sol:

" - de dix huit étages, pour les immeubles numéros UN, DEUX TROIS QUATRE, CINQ,

" de dix neuf étages pour les immeubles numéros SIX, SEPT, HUIT et NEUF,

" Aux différents immeubles dont la construction est d'ores et déjà autorisée, sont affectés les DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLE

7 4

SEPT CENT TRENTE CINQ / TROIS CENT MILLIÈRES indivis du sol et des parties communes générales se répartissant ainsi:

".....
" BÂTIMENT " E "
".....

" Immeuble NEUF: Treize mille soixante/ Trois cent millièmes
(13.060 / 300.000)

".....

2°) Que les immeubles dont la construction est d'ores et déjà autorisée comprendront savoir:

" Immeuble N° 9

" Au Sous - Sol: trente neuf caves numérotées de I à 39,

" Au rez-de-chaussée: un appartement de TYPE 3 à gauche

" Et à chacun des étages: tant à gauche qu'à droite un appartement

" de TYPE 5,

Egalement sous le paragraphe DIVISION DE LOTS, il avait été dit textuellement:

".....

" LOT NUMERO CINQ MILLE

" Locaux à usage commercial ou de garages à répartir ultérieurement après autorisation administratives.....20.000 / 300.000

Il est ici rappelé que dans le Modificatif au Règlement de Copropriété, en date du vingt avril mil neuf cent soixante deux, susénoncé, les millièmes de sol s'appliquant à l'ensemble immobilier ont été portés, par suite de la création d'appartement et de caves dans les immeubles Un et Deux du Bâtiment " F ", de DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE CINQ / TROIS CENT MILLIÈRES à DEUX CENT CINQUANTE SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX / TROIS CENT MILLIÈRES.

Suivant les nouvelles dispositions le Bâtiment " E " comprendra:

neuf immeubles numérotés de UN à NEUF, élevés sur sous-sol:

- de dix huit étages pour les immeubles numéros UN, DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ,

- de dix neuf étages, pour les immeubles numéros SIX, SEPT et HUIT,

- et de vingt étages pour l'immeuble numéro NEUF.

L'IMMEUBLE N° NEUF objet des présentes se composera:

- au sous sol, de quarante et une caves numérotées de UN à QUARANTE ET UN,

- au rez-de-chaussée: d'un appartement à gauche de TYPE 3,

- et à chacun des vingt étages: tant à gauche qu'à droite un appartement de TYPE 5,

Un nouveaux plan du sous-sol, ainsi qu'un nouveaux plan du vingtième étage de cet immeuble demeureront ci-joints et annexés après mention.

Par suite de ces modifications, le lot numéro CINQ MILLE est supprimé et remplacé par le lot CINQ MILLE UN,

et sont créés les lots TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF- TROIS MILLE HUIT CENT- TROIS MILLE HUIT CENT UN

TROIS MILLE HUIT CENT DEUX.

Et le règlement de l'opropriété est modifié ainsi qu'il suit:

Aux différents immeubles dont la construction est d'ores et déjà autorisée, sont affectés les DEUX CENT CINQUANTE HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET DIX / TROIS CENT MILLIÈRES indivis du sol et des parties communes générales se répartissant ainsi:

BATIMENT " E "

Immeuble N° 9: Treize mille sept cent quarante / trois cent millièmes

2°) Que les immeubles dont la construction est d'ores et déjà autorisée comprendront savoir:

BATIMENT " E "

Immeuble N° NEUF:

- Au sous sol: quarante et une caves numérotées de UN à QUARANTE ET UN (1 à 41)
- Au rez-de-chaussée : un appartement du Type 3 à gauche,
- Et à chacun des vingt étages tant à gauche qu'à droite, un appartement de TYPE F 5.

DIVISION EN LOTS:

LOT N° TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF:

L'appartement de TYPE 5, situé au vingtième étage à gauche.

Et de la propriété du sol, les TROIS CENT TRENTÉ CINQ / TROIS CENT MILLIÈRES..... 335 / 300.000

LOT N° TROIS MILLE HUIT CENTES:

L'appartement de TYPE 5, situé au vingtième étage à droite,

Et de la propriété du sol , les TROIS CENT TRENTÉ CINQ / TROIS CENT MILLIÈRES..... 335 / 300 .000

LOT N) TROIS MILLE HUIT CENT UN:

La cave sise au sous sol portant le N°(40) Quarante,

Et de la propriété du sol les CINQ / TROIS CENT MILLIÈRES 5 / 300.000

LOT N° TROIS MILLE HUIT CENT DEUX:

La cave sise au sous-sol portant le numéro quarante et un (41)

Et de la propriété du sol les CINQ / TROIS CENT MILLIÈRES 5 / 300.000

Il est ici précisé que le dénominateur de la fraction des parties communes spéciales à l'immeuble NEUF du BATIMENT E sera désormais de

7 2

TREIZE MILLE SEPT CENT QUARANTIÈMES, au lieu de TREIZE MILLE
SOIXANTIÈMES, et que le minérateur des fractions s'appliquant à chaque
~~échange~~ appartement et cave reste inchangé.

LOT N° CINQ MILLE UN : Locaux à usage commercial
ou de garages à répartir ultérieurement après
autorisations administratives..... 19.320 / 300.000

Le Tableau de Division sera modifié ainsi qu'il suit:

Bâtiment N° Immeuble	Etage	Nature du lot	Quote part propriétés du sol	Quote part Co propriété de l'immeuble	Observation
BÂTIMENT "E" Immeuble N° NEUF					
	Vingtième gauche	Appart TYPE 5	335 / 300.000	335 / 13.740	Quote part propriété sol prise sur le Lot 5.000 supprimé
	Vingtième droite	Appart TYPE 5	335 / 300.000	335 / 13.740	Idem
	Sous Sol	Cave N° qua- rante (40)	5 / 300.000	5 / 13.740	Idem
	Sous Sol	Cave N° qua- rante et un (41)	5 / 300.000	5 / 13.740	Idem
.....					
Locaux à usage commercial ou de garage à répartir ultérieurement après autorisations administratives 20800 / 300.000				Supprimé, divisé en lots 3799 - 3800 - 3801 3802- et 5001.	
Locaux à usage commercial ou de garage à répartir ultérieurement après autorisations administratives 19.320 / 300.000				Provient du lot 5.000 supprimé.	

les mil
s'appli
U et I
" F" on
et port
- en ce
l'immeu
cinq mi
cinq /
- en ce
l'immeu
cinq mi
vingt /
millièmes

9

Ilent : BATIMENT " F"
IMMEUBLES N° UN et DEUX

mes de sol
nt aux immeubles
du Bâti ment
té modifiés

Les immeubles UN et DEUX , élevés chacun de dix étages sur rez de chaussée et sous sol ont subi diverses modifications dans la répartition intérieure des appartements des étages.

Du fait de ces modifications le dénominateur des fractions des millièmes de sol et des millièmes de copropriété spéciaux à chacun des immeubles restent sans changement, seuls les numérateurs des fractions seront modifiés ainsi qu'il sera indiqué ci-après.

i concerne
N° UN à

six cent cinquante
is cent millièmes,

i concerne

N° Deux à

six cent quatre
ois cent

Dans le Règlement de Copropriété sus énoncé en date du huit août mil neuf cent soixante et un, au Chapitre DEUX: DESIGNATION ET DIVISION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER, sous l'article 2: Désignation , il avait été textuellement dit ce qui suit:

" Les Bâtiments " C D E F " comprendront savoir,

.....
" BATIMENT " F"

" deux immeubles portant les numéros UN et DEUX élevés sur
" sous sol de dix étages,

.....
" 2°) Que les immeubles dont la construction est d'ores et
" déjà autorisée comprendront savoir:

.....K.....

" BATIMENT " F"

" Immeuble N° 1:

" Au sous -sol: trente et une caves numérotées de I à 31,

" Au rez-de-chaussée : un appartement de TYPE 3 à gauche,

" Et à chacun des étages: un appartement de TYPE 4 à gauche,

" un appartement de TYPE UN au centre, et un appartement de TYPE 4 à
" droite.

" Immeuble N° 2:

" Au sous-sol: trente et une cave numérotées de I à 31,

" Au rez-de-chaussée: un appartement de TYPE 3 à gauche

" Et à chacun des étages. : un appartement de TYPE 4 à

" gauche, un appartement de TYPE I au centre, et un appartement de TYPE
4 à droite.

.....
Aux termes de l'acte susénoncé en date du vingt avril mil neuf cent soixante deux, contenant Modification du Règlement de Copropriété en date du huit août mil neuf cent soixante et un, et "Règlement de Copropriété des Bâtiments A et G, il a été apporté aux appartements du rez-de-chaussée du Bâtiment " F" Immeubles UN et Deux Les modifications ci-après:

Un appartement a été créé à chacun des rez-de-chaussée des immeubles UN et DEUX (à droite pour l'immeuble UN TYPE UN-à gauche, pour l'immeuble DEUX TYPE DEUX).

Et pour chacun de ces appartements il a été créé également une cave. En raison de la création de ces appartements et caves

Par suite de ce Modificatif le Bâtiment " F" (Immeubles UN et Deux) comprendra:

4 L

Modificatif susénoncé
te du vingt avril
euf cent soixante
./

Immeuble UN :

- Au Sous-Sol: Trente deux Caves numérotées de UN à Trente Deux (I à 32) .

- Au rez-de-Chaussée: un appartement de TYPE 5 à gauche, et un appartement de TYPE UN à droite,

- Et à chacun des étages, un appartement de TYPE 4 à gauche, et un appartement de TYPE UN au centre, et un appartement de TYPE 4 à droite.

Immeuble Deux:

- Au Sous - Sol: Trente deux caves numérotées de UN à Trente Deux (I à 32)

- Au rez-de-Chaussée: un appartement de TYPE 2 à gauche, et un appartement de TYPE 3 à droite.

- Et à chacun des étages: un appartement de TYPE 4 à gauche, un appartement de TYPE I au centre, et un appartement de TYPE 4 à droite.

Suivant les nouvelles dispositions, les immeubles UN et DEUX du BATIMENT " F", comprendront:

Immeuble N° UN

- Au Sous - Sol : Trente deux caves numérotées de UN à Trente Deux (I à 32)

- Au rez-de- Chaussée; un appartement de TYPE 3 à gauche et un appartement de TYPE I à droite

- Et à chacun des étages : un appartement de TYPE 3 à gauche, (anciennement TYPE 4), un appartement de TYPE 2 au centre (anciennement TYPE I), un appartement de TYPE 4 à droite, (sans changement) .

Immeuble N° DEUX:

- Au Sous- Sol: Trente deux caves numérotées de UN à Trente Deux (I à 32)

- Au rez-de-chaussée : un appartement de TYPE 2 à gauche et un appartement de TYPE 3 à droite,

- Et à chacun des étages: un appartement de TYPE 3 à gauche (anciennement TYPE 4), un appartement de TYPE 2 au centre, (anciennement TYPE I), un appartement de TYPE 4 à droite (sans changement).

Un nouveaux plan des étages demeurera ci-joint et annexé après mention.

Poursuite de ces modifications et du changement des numérateurs des fractions s'appliquant à chaque appartement et cave des immeubles N° UN et DEUX, tous les lots attribués à ces immeubles aux termes du Règlement de Copropriété susénoncé en date du huit août mil neuf cent soixante et un, sont supprimés et remplacés par de nouveaux numéros de lots ainsi qu'il sera indiqué ci-après sous le paragraphe " DIVISION DE LOTS, et dans le Tableau de Division .

En raison des présentes le Règlement de Copropriété et le Modificatif à ce Règlement de Copropriété sont modifiés ainsi qu'il suit.

Les Bâtiments C D E F comprendront savoir:

BÂTIMENT "F"

Deux immeubles portant les numéros UN et DEUX élevés sur sous sol et rez-de-chaussée de dix étages.

.....

2°) Que les immeubles dont la construction est d'ores et déjà autorisée comprendront savoir:

.....

BÂTIMENT " F"

Immeuble N° I

- Au Sous Sol : Trente deux caves numérotées de UN à Trente Deux (I à 32)

- Au rez-de-chaussée: un appartement de TYPE 3 à gauche, et un appartement de TYPE I à droite,

- Et à chacun des étages : un appartement de TYPE 3 à gauche, un appartement de TYPE 2 au centre, et un appartement de TYPE 4 à droite

Immeuble N° Deux:

- Au Sous - Sol: Trente Deux Caves numérotées de UN à Trente Deux, (I à 32)

- Au rez-de-chaussée : un appartement de TYPE 2 à gauche ,et un appartement de TYPE 3 à droite,

- Et à chacun des étages: un appartement de TYPE 3 à gauche, un appartement de TYPE 2 au centre, et un appartement de TYPE 4 à droite.

.....

DIVISION DES LOTS:

BÂTIMENT " F"

Immeuble numéro UN

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE ET UN:

Appartement de TYPE 3 situé au rez-de- Chaussée à gauche

et de la propriété du sol ,les CENT SOIXANTE CINQ/ TROIS CENT MILLIÈRES 165/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE

DEUX:

Appartement de TYPE U^{II}, situé au rez-de-chaussée à droite,

et de la propriété du sol, les SOIXANTE DEUX/ TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 62/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE TROIS

Appartement de TYPE F 3, situé au premier étage à gauche

et de la propriété du sol, les CENT QUATRE VINGT CINQ/ TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 185 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE

QUATRE:

Appartement de TYPE 2, situé au premier étage au centre,

92

et de la propriété du sol ; les CENT DIX/
TROIS CENT MILLIEMES 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE CINQ
Appartement de TYPE 4, situé au premier étage
à droite,
et de la propriété du sol les DEUX CENT
TRENTÉ CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES..... 235 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE SIX
Appartement de TYPE 3, situé au deuxième étage
gauche,
et de la propriété du sol, les CENT QUATRE VINGT
CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES 185 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE SEPT:
Appartement de TYPE 2 situé au deuxième
étage au centre,
et de la propriété du sol les
CENT DIX/ TROIS CENT MILLIEMES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE HUIT
Appartement de TYPE F 4; situé au deuxième
étage à droite,
et de la propriété du sol les DEUX
CENT TRENTÉ CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES ci..... 235 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE NEUF:
Appartement de TYPE 3, situé au troisième
étage à gauche ,
Et de la propriété du sol, les CENT
QUATRE VINGT CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES 185 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE:
Appartement de TYPE 2 situé au troisième étage
au centre,
et de la propriété du sol, les CENT DIX /
TROIS CENT MILLIEMES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN:
Appartement de TYPE 4, situé au troisième
étage à droite,
Et de la propriété du sol, les DEUX CENT
TRENTÉ CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES..... 235/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DEUX
Appartement de TYPE 3, situé au quatrième
étage à gauche,
et de la propriété du sol, les CENT
QUATRE VINGT CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES ci..... 185 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE TROIS
Appartement de TYPE 2 situé au quatrième étage
au centre,
Et de la propriété du sol, les CENT DIX/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... 110 / 300.000

LOT NOMBRE QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUATRE:

Appartement de TYPE 4 situé au quatrième étage à droite,

Et de la propriété du sol, les DEUX CENT TRENTÉ CINQ/ TROIS CENT MILLIÈMES ci..... 235 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE CINQ:

Appartement de TYPE 3, situé au cinquième étage gauche,

Et de la propriété du sol, les CENT QUATRE VINGT CINQ / TROIS CENT MILLIÈMES ci..... 185 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE SIX:

Appartement de TYPE 2, situé au cinquième étage centre,

Et de la propriété du sol, les CENT DIX/ TROIS CENT MILLIÈMES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEPT:

Appartement de TYPE 4, situé au cinquième étage à droite,

Et de la propriété du sol, les DEUX CENT TRENTÉ CINQ/ TROIS CENT MILLIÈMES ci..... 235 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE HUIT:

Appartement de TYPE 3, situé au sixième étage à gauche,

Et de la propriété du sol, les CENT QUATRE VINGT CINQ / TROIS CENT MILLIÈMES ci..... 185 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE NEUF:

Appartement de TYPE 2, situé au sixième étage au centre,

Et de la propriété du sol les CENT DIX/ TROIS CENT MILLIÈMES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX:

Appartement de TYPE 4, situé au sixième étage à droite,

Et de la propriété du sol les DEUX CENT TRENTÉ CINQ/ TROIS CENT MILLIÈMES ci..... 235 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE:

Appartement de TYPE 3, situé au septième étage à gauche,

Et de la propriété du sol les CENT QUATRE VINGT CINQ/ TROIS CENT MILLIÈMES, ci..... 185 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOUZE:

Appartement de TYPE 2, situé au septième étage au centre,

Et de la propriété du sol les CENT DIX / TROIS CENT MILLIÈMES ci..... 110 / 300.000

9 ✓

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE TREIZE:
Appartement de TYPE 4 , situé au septième étage à droite,
Et de la propriété du sol, les DEUX CENT TRENTA CINQ/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... 235/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE:
Appartement de TYPE 3, situé au huitième étage à gauche,
Et de la propriété du sol, les CENT QUATRE
VINGT CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES ci..... 185 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE:
Appartement de TYPE 2, situé au huitième étage au centre,
Et de la propriété du sol, les CENT DIX/ TROIS
CENT MILLIEMES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE SEIZE:
Appartement de TYPE 4, situé au huitième étage à droite,
Et de la propriété du sol, les DEUX CENT TRENTA CINQ/
TROIS CENT MILLIEMES, 235 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX SEPT
Appartement de TYPE 3, situé au neuvième étage à gauche,
Et de la propriété du sol, les CENT QUATRE
VINGT CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES ci..... 185 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX HUIT:
Appartement de TYPE 2 nsitué au neuvième étage au centre,
Et de la propriété du sol, les CENT DIX/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX NEUF:
Appartement de TYPE 4 , situé au neuvième étage à droite,
Et de la propriété du sol, les DEUX CENT TRENTA
CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES ci..... 235/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGTS
Appartement de TYPE 3, situé au dixième étage à gauche,
Et de la propriété du sol, les CENT QUATRE
VINGT CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES 185 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT UN:
Appartement de TPE 2, situé au dixième étage au centre,
Et de la propriété du sol, les CENT DIX/ TROIS
CENT MILLIEMES ci..... 110 / 300 000



LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX:
Appartement de TYPE 4, situé au dixième étage à droite,
Et de la propriété du sol, les DEUX CENT TRENTE CINQ/
TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 235 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TROIS:
La cave au sous sol portant le numéro UN,
Et de la propriété du sol, QUATRE/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATRE:
La cave au sous sol portant le numéro Deux,
Et de la propriété du sol, QUATRE/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ:
La cave au sous sol portant le numéro TROIS,
Et de la propriété du sol, QUATRE / TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SIX:
La cave au sous sol portant le numéro QUATRE,
Et de la propriété du sol, QUATRE/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT:
La cave au sous sol portant le numéro CINQ,
Et de la propriété du sol, les QUATRE/ TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT HUIT:
La cave au sous sol portant le numéro SIX,
Et de la propriété du sol, QUATRE/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT NEUF:
La cave au sous sol portant le numéro SEPT,
Et de la propriété du sol, les QUATRE /
TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT
DIX :
La cave au sous sol portant le numéro HUIT,
Et de la propriété du sol, QUATRE/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT ONZE :
La cave au sous sol portant le numéro NEUF,
Et de la propriété du sol, les QUATRE /
TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 4 / 300.000

9 C

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE:
 La cave au sous sol portant le numéro DIX,
 Et de la propriété du sol, les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT TREIZE:
 La cave au sous sol portant le N° ONZE
 Et de la propriété du sol, les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE:
 La cave au sous sol portant le N° DOUZE
 Et de la propriété du sol, les QUATRE / TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT QUINZE:
 La cave au sous sol portant le N° TREIZE,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

X LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEIZE:
 La cave au sous sol portant le numéro QUATORZE,
 Et de la propriété du sol, les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX SEPT:
 La cave au sous sol portant le N° QUINZE,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX HUIT:
 La cave au sous sol portant le numéro SEIZE,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DIX NEUF:
 La cave au sous sol portant le N° DIX SEPT,
 Et de la propriété du sol les QUATRE / TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT:
 La cave au sous sol portant le numéro DIX HUIT,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT UN:
 La cave au sous sol portant le N° DIX NEUF.
 Et de la propriété du sol les QUATRE / TROIS CENT
 MILLIEMES CI..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT DEUX:
 La cave au sous sol portant le numéro VINGT
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT TROIS:
 La cave au sous sol portant le N° VINGT ET UN

Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT MILLIEMES 4/ 300.000
LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE:
 La cave au sous sol portant le numéro VINGT DEUX,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT CINQ:
 La cave au sous sol portant le numéro VINGT TROIS,
 Et de la propriété du sol les QUATRE. TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SIX:
 La cave au sous sol portant le N° VINGT QUATRE,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES CI..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SEPT:
 La cave au sous sol portant le numéro VINGT CINQ,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS
 CENT MILLIEMES ci..... 4/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT HUIT:
 La cave au sous sol portant le N° VINGT SIX,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT NEUF:
 La cave au sous sol portant le numéro vingt sept,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS
 CENT MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT DIX:
 La cave au sous sol portant le N° VINGT HUIT,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT ONZE:
 La cave au sous sol portant le numéro VINGT NEUF,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES CI..... 4 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT DOUZE:
 La cave au sous sol portant le numéro TRENTE,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300 000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT TREIZE:
 La cave au sous sol portant le numéro TRENTE ET UN.
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS
 CENT MILLIEMES CI..... 4 / 300 000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATORZE:
 La cave au sous sol portant le numéro TRENTE DEUX,
 Et de la propriété du sol les QUATRE/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 4 / 300.000

IMMEUBLE N° DEUX:

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN:
 L'appartement de TYPE 2, situé au rez de
 chaussée gauche,

et de la propriété du sol, les CENT/ TROIS CENT
MILLIEMES ci..... 100/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE DEUX:
L'appartement de TYPE 3, situé au rez-de-
chaussée droite,
et de la propriété du sol, les CENT SOIXANTE
DIX/ TROIS CENT MILLIEMES ci..... 170 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE TROIS:
L'appartement de TYPE 3, situé au premier
étage à droite,
et de la propriété du sol, les CENT QUATRE VINGT/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... 180 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE QUATRE
L'appartement de TYPE 2, situé au premier
étage au centre,
et de la propriété du sol, les CENT DIX/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE CINQ:
L'appartement de TYPE 4, situé au premier étage
à gauche,
et de la propriété du sol, les DEUX CENT
TRENTE CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES ci..... 235 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE SIX:
L'appartement de TYPE 3, situé au deuxième étage
à droite,
et de la propriété du sol, les CENT QUATRE
VINGT/ TROIS CENT MILLIEMES ci..... 180 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE SEPT:
L'appartement de TYPE 2, situé au deuxième étage
au centre,
et de la propriété du sol les, CENT DIX/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE HUIT:
L'appartement de TYPE 4, situé au deuxième étage
à gauche,
et de la propriété du sol les DEUX CENT TRENTE CINQ/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... 235/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE NEUF:
L'appartement de TYPE 3, situé au troisième
étage à droite,
et de la propriété du sol les CENT QUATRE VINGT/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... 180 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE :
L'appartement de TYPE 2; situé au troisième étage
au centre,



et de la propriété du sol les CENT DIX/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN:
L'appartement de TYPE 4, situé au troisième étage
à Gauche,
et de la propriété du sol les DEUX CENT TRENTÉ CINQ/
TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 235/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE DEUX,
L'appartement de TYPE 3, situé au quatrième
étage à Droite,
Et de la propriété du sol, les CENT QUATRE VINGT/
TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 180 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE TROIS:
L'appartement de TYPE 2, situé au quatrième étage
au centre,
et de la propriété du sol, les CENT DIX/ TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE:
L'appartement de TYPE 4, situé au quatrième
étage à Gauche,
et de la propriété du sol les DEUX CENT
TRENTÉ CINQ/ TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 235/ 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE CINQ:
L'appartement de TYPE 3, situé au cinquième
étage à Droite,
et de la propriété du sol, les CENT QUATRE VINGT/
TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 180 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX:
L'appartement de TYPE 2, situé au cinquième étage
au centre,
et de la propriété du sol, les CENT DIX/ TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT:
L'appartement de TYPE 4, situé au cinquième étage
à Gauche,
et de la propriété du sol les DEUX CENT TRENTÉ
CINQ/ TROIS CENT MILLIÈRES, ci..... 235 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE HUIT:
L'appartement de TYPE 3, situé au sixième étage
à Droite,
et de la propriété du sol les CENT QUATRE VINGT/
TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 180 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE NEUF:
L'appartement de TYPE 2, situé au sixième étage
au centre,

9 2

et de la propriété du sol, les CENT DIX/ TROIS CENT
MILLIEMES ci..... IIC / 300.00

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX:
L'appartement de TYPE 4, situé au sixième étage
à gauche
et de la propriété du sol, les DEUX CENT TRENTE CINQ/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... 235 / 300.00

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE ET ONZE
L'appartement de TYPE 3, situé au septième étage
à Droite,
et de la propriété du sol, les CENT QUATRE VINGTS/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... IIC / 300.00

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE DOUZE
L'appartement de TYPE 2; situé au septième étage
au centre,
et de la propriété du sol, les CENT DIX/ TROIS
CENT MILLIEMES ci..... IIC / 300.00

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE TREIZE
L'appartement de TYPE 4, situé au septième étage
à gauche,
et de la propriété du sol, les DEUX CENT TRENTE
CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES, 235 / 300.00

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATORZE:
L'appartement de TYPE 3, situé au huitième étage
à Droite,
et de la propriété du sol, les CENT QUATRE VINGTS/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... IIC / 300.00

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE QUINZE:
L'appartement de TYPE 2, situé au huitième étage
au centre,
et de la propriété du sol, les CENT DIX/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... IIC / 300.00

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE SEIZE:
L'appartement de TYPE F 4, situé au huitième étage
à gauche,
et de la propriété du sol les DEUX CENT TRENTE
CINQ/ TROIS CENT MILLIEMES ci..... 235 / 300.00

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX SEPT:
L'appartement de TYPE F 3, situé au neuvième étage
à Droite,
et de la propriété du sol, les CENT QUATRE VINGTS/
TROIS CENT MILLIEMES ci..... IIC / 300.00

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX HUIT
L'appartement de TYPE 2, situé au neuvième étage au
centre

LOT 2
CENT 8
L'app
TYPE 4
neuvi
E4
du sol
TRENT
MILLI
300.00

et de la propriété du sol, les CENT DIX/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGTS:

L'appartement de TYPE TROIS, situé au dixième étage
à Droite,

et de la propriété du sol, les CENT QUATRE VINGTS/
TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 180 / 300.000

QUATRE MILLE SIX
CENT DIX NEUF:

L'appartement de
situé au
étage à Gauche
de la propriété
les DEUX CENT
DIX/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 235 /

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT UN

L'appartement de TYPE 2, situé au dixième étage
au centre,

et de la propriété du sol les CENT DIX /
TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 110 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DEUX:

L'appartement de TYPE 4, situé au dixième étage à
Gauche

et de la propriété du sol les DEUX CENT TRENTE CINQ/
TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 235 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TROIS:

La cave au sous sol portant le numéro UN,
et de la propriété du sol, les CINQ /
TROIS CENT MILLIÈRES 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUATRE:

La cave au sous sol portant le numéro DEUX,
et de la propriété du sol les CINQ /
TROIS CENT MILLIÈRES..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT CINQ:

La cave au sous sol portant le numéro TROIS
et de la propriété du sol les CINQ /
TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SIX:

La cave au sous sol portant le numéro QUATRE,
et de la propriété du sol, les CINQ / TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT:

La cave au sous sol portant le numéro CINQ,
et de la propriété du sol, les CINQ / TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT HUIT:

La cave au sous sol portant le numéro SIX,
et de la propriété du sol, les CINQ / TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT NEUF:

La cave au sous sol portant le numéro SEPT
et de la propriété du sol, les CINQ / TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

9 ✓

LOT NUMERO QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX:
La cave au sous sol portant le numéro HUIT
et de la propriété du sol, les CINQ / TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT ONZE:
La cave au sous sol portant le numéro NEUF
et de la propriété du sol, les CINQ / TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT
DOUZE:
La cave au sous sol portant le numéro DIX,
et de la propriété du sol les CINQ / TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE
VINGT TREIZE:
La cave au sous sol portant le numéro ONZE
et de la propriété du sol, les CINQ / TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT
QUATORZE:
La cave au sous sol portant le numéro DOUZE,
et de la propriété du sol les CINQ / TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT
QUINZE:
La cave au sous sol portant le numéro TREIZE
et de la propriété du sol les CINQ / TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT
SEIZE:
La cave au sous sol portant le numéro QUATORZE
et de la propriété du sol les CINQ / TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT
DIX SEPT:
La cave au sous sol portant le numéro QUINZE,
et de la propriété du sol les CINQ / TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT
DIX HUIT:
La cave au sous sol portant le numéro SEIZE,
et de la propriété du sol, les CINQ / TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT
DIX NEUF:
La cave au sous sol portant le numéro DIX SEPT



Et de la propriété du sol les CINQ/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SEPT CENT:

La cave au sous sol portant le numéro DIX HUIT,
Et de la propriété du sol les CINQ/ TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SEPT CENT UN:

La cave au sous sol portant le numéro DIX NEUF,
et de la propriété du sol les TROIS CENT / MILLIÈRES
CINQ/ TROIS CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SEPT CENT DEUX:

La cave au sous sol portant le numéro VINGT,
et de la propriété du sol les CINQ/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT NUMERO QUATRE MILLE SEPT CENT TROIS:

La cave au sous sol portant le numéro VINGT UN,
Et de la propriété du sol les CINQ/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE:

La cave au sous sol portant le numéro VINGT
DEUX,
Et de la propriété du sol, les CINQ/ TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SEPT CENT CINQ:

La cave au sous sol portant le numéro VINGT
TROIS,
et de la propriété du sol, les CINQ/ TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SEPT CENT SIX:

La cave au sous sol portant le numéro
VINGT QUATRE
et de la propriété du sol, les CINQ/ TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SEPT CENT SEPT:

La cave au sous sol portant le numéro VINGT
CINQ,
et de la propriété du sol les CINQ/ TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SEPT CENT HUIT:

La cave au sous sol portant le numéro VINGT
SIX,
et de la propriété du sol les CINQ/ TROIS CENT
MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SEPT CENT NEUF:

La cave au sous sol portant le numéro VINGT
SEPT,
et de la propriété du sol les CINQ/ TROIS
CENT MILLIÈRES ci..... 5 / 300.000

92

LOT N° QUATRE MILLE SEPT CENT DIX:
 La cave au sous sol portant le N° VINGT HUIT,
 Et de la propriété du sol les CINQ/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SEPT CENT ONZE:
 La cave au sous sol portant le numéro VINGT NEUF,
 Et de la propriété du sol les CINQ/ TROIS
 CENT MILLIEMES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SEPT CENT DOUZE:
 La cave au sous sol portant le numéro TREINTE,
 Et de la propriété du sol les CINQ/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SEPT CENT TREIZE:
 La cave au sous sol portant le numéro TREINTE
 ET UN;
 et de la propriété du sol les CINQ / TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 5 / 300.000

LOT N° QUATRE MILLE SEPT-CENT QUATORZE:
 La cave au sous sol portant le numéro TREINTE DEUX
 Et de la propriété du sol les CINQ/ TROIS CENT
 MILLIEMES ci..... 5 / 300.000

Le restau Règlement de Copropriété en date du huit aout
 mil neuf cent soixante et un, et du Modificatif à ce Règlement en
 date du vingt avril mil neuf cent soixante deux, sans changement.

TABIEAU DE DIVISION DE LOTS

Pour se conformer au décret du 7 Janvier 1959 sur la
 publicité foncière, modifié par le décret du 4 JANVIER 1955,
 et du 14 Octobre 1955, il est établi ci-après le nouveau tableau
 de division des lots et leur désignation, concernant le BATIMENT
 " F" Immeubles UN et DEUX.

N° DES LOTS	BATIMENT ET IMMEUBLES	ETAGE	NATURE DU LOT	QUOTE PART PROPRIETE DU SOL	QUOTE PART DANS LA PROPRIETE DE L'IMMEUBLE	OBSERVATION
3811	BATIMENT "P" IMMEUBLE "Un"	R. D. C. Gauche	Appart TYPE 3	135 / 300.000	135/ 5.655	Supprimé, remplacé par le lot N° 4551 P
3812	Idem	PREMIER Gauche	" " 4	235 / 300.000	235/ 5.656	Supprimé, remplacé par lot 4553 P et 4554 P
3813	"	" Centre	" " I	60/ 300.000	60/ 5.656	Supprimé, remplacé par lot 4554 P
3814	"	" Droite	" " 4	235/ " "	235/ " "	Supprimé, remplacé par lot 4555 .
3815	"	DEUXIEME Gauche	" " 4	235/ " "	235/ " "	Supprimé, remplacé par lot 4556 P et 4557 P
3816	"	" Centre	" " I	60 / " "	60/ " "	Supprimé, remplacé par lot 4557 P
3817	"	" Droite	" " 4	235/ " "	235 / " "	Supprimé, remplacé par lot 4558
3818	"	TROISIEME Gauche	" " 4	235/ " "	235/ " "	Supprimé, remplacé par lot 4559 P et 4560 P
3819	"	" Centre	" " I	60/ " "	60 / " "	Supprimé remplacé par lot 4560 P
3820	"	" Droite	" " 4	235/ " "	235/ " "	Supprimé , remplacé par lot 4561
3821	"	QUATRIEME Gauche	" " 4	235/ " "	235/ " "	Supprimé, remplacé par lot 4562 P, et 4563 P
3822	"	" Centre	" " I	60/ " "	60/ " "	Supprimé, remplacé par lot 4563 P

IMMEUBLE UN	QUALITE	DROITE	APPART	TYPE	4	235/	200.000	235/	200.000	
3824	CINQUIEME	Gauche	"	"	4	235/	"	235/	"	par lot N° 4564 Supprimé remplacé par lot 4566P et 4566 P
3825	"	Centre	"	"	I	60/	"	60/	"	Supprimé remplacé par lot 4566 P
3826	"	Droite	"	"	4	235/	"	235/	"	Supprimé remplacé par lot 4567
3827	SIXIEME	Gauche	"	"	4	235/	"	235/	"	Supprimé remplacé par lot 4568 P et 4569P
3828	"	Centre	"	"	I	60/	"	60/	"	Supprimé remplacé par lot 4569 P
3829	"	Droite	"	"	4	235/	"	235/	"	Supprimé remplacé par lot 4570
3830	SEPTIEME	Gauche	"	"	4	235/	"	235/	"	Supprimé remplacé par lot N° 4571 P et 4572P
3831	"	Centre	"	"	I	60/	"	60/	"	Supprimé remplacé par lot N° 4572 P
3832	SEPTIEME	Droite	"	"	4	235/	"	235/	"	Supprimé remplacé par lot N° 4573
3833	HUITIEME	Gauche	"	"	4	235/	"	235/	"	Supprimé remplacé par lot N° 4574 P et 4575 P
3834	"	Centre	"	"	I	60/	"	60/	"	Supprimé remplacé par lot 4575 P
3835	"	Droite	"	"	4	235/	"	235/	"	Supprimé remplacé par lot 4576
3836	NEUVIEME	Gauche	"	"	4	235/	"	235/	"	Supprimé remplacé par lots N° 4577P, et 4578 P
3837	"	Centre	"	"	I	60/	"	60/	"	Supprimé remplacé par lot 4578 P
3838	DIXIEME	Gauche	"	"	4	235/	"	235/	"	Supprimé remplacé par lots 4580P et 4581P
3840	"	Centre	"	"	I	60/	"	60/	"	Supprimé remplacé par

3841	"	"	Droite	"	"	4	235/ "	235/	"	Supprimé remplacé par lot 4532
3842	"	"	SOUS SOL	"	CAVE N° I		5/ 300.000	5/ 5.655	"	Supprimé remplacé par le lot 4583 et 4551P
3843	"	"	"	"	"	2	5/ 300.000	5 / 5.655	"	Supprimé remplacé par le lot 4584 et 4551P
3844	"	"	"	"	"	3	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot 4585 et 4551P
3845	"	"	"	"	"	4	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot 4586 et 4551P
3846	"	"	"	"	"	5	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot 4587 et 4551 P
3847	"	"	"	"	"	6	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot N° 4588 et 4551 P
3848	"	"	"	"	"	7	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot N° 4589 et 4551P
3849	"	"	"	"	"	8	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot N° 4590 et 4551P
3850	"	"	"	"	"	9	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot N° 4591 et 4551P
3851	"	"	"	"	"	10	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot N° 4592 et 4551P
3852	"	"	"	"	"	11	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot N° 4593 et 4551P
3853	"	"	"	"	"	12	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot N° 4594 et 4551P
3854	"	"	"	"	"	13	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot N° 4595 et 4551P
3855	"	"	"	"	"	14	5/ "	5/ "	"	Supprimé remplacé par le lot N° 4596 et 4551P

29

3857	"	"	"	I6	5/	5/	lot 4597 et 4551P Supprimé remplacé par lot 4593 et 4551P
3858	"	"	"	I7	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4599 et 4551P
3859	"	"	"	I8	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4600 et 4551P
3860	"	"	"	I9	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4601 et 4551P
3861	"	"	"	20	5/	5/	Supprime remplacé par lot 4602 et 4551P
3862	"	"	"	21	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4603 et 4551P
3863	"	"	"	22	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4604 et 4551P
3864	"	"	"	23	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4605 et 4551P
3865	"	"	"	24	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4606 et 4551P
3866	"	"	"	25	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4607 et 4551P
3867	"	"	"	26	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4608 et 4551P
3868	"	"	"	27	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4609 et 4551P
3869	"	"	"	28	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4610 et 4551P
3870	"	"	"	29	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4611 et 4551P
3871	"	"	"	30	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4612 et 4551P
3872	"	"	"	31	5/	5/	Supprimé remplacé par lot 4613 et 4552P
3873	"	"	"	Appar. Type 1			Supprimé remplacé par lot 4614 et 4552P
3874	"	"	"	R. de chaussée droite			Supprimé remplacé par lot 4615 et 4552P
4551	BATTIMENT F			Appart TYPE 5	165/ 300.000	155/ 5.655	5811, MF 5842 P à 5871P
4552	BATTIMENT UN			"	"	"	Proviennent du lot 3873

4553	"	PREMIER	Gauche	"	"	3	I85/ I10/	"	I85/ I10/	Provient P. lot 3812P
4554	"	"	Centre	"	"	2	"	"	"	Provient Lot 3813 et 3812P
4555	"	"	Droite	"	"	4	235/	"	235/	Provient Lot 3814
4556	"	DEUXIEME	Gauche	"	"	3	I85/	"	I85/	Provient Lot 3815 P
4557	"	"	Centre	"	"	2	110/	"	110/	Provient Lot 3816 et 3815P
4558	"	"	Droite	"	"	4	235/	"	235/	Provient lot 3817
4559	"	TROISIEME	Gauche	"	"	3	I85/	"	I85/	Provient du lot 3818P
4560	"	"	Centre	"	"	2	I10/	"	I10/	Provient lot 3819 et 3818P
4561	"	"	Droite	"	"	4	235/	"	235/	Provient lot 3820
4562	"	QUATRIEME	Gauche	"	"	3	I85/	"	I85/	Provient Lot 3821P
4563	"	"	Centre	"	"	2	I10/	"	I10/	Provient lot 3822 et 3821P
4564	"	"	Droite	"	"	4	235/	"	235/	Provient lot 3823
4565	"	CINQUIEME	Gauche	"	"	3	I85/	"	I85/	Provient lot 3824 P
4566	"	"	Centre	"	"	2	I10/	"	I10/	Provient lot 3825 et et 3824P
4567	"	"	Droite	"	"	4	235/	"	235/	Provient lot 3826
4568	"	SIXIEME	Gauche	"	"	3	I85/	"	I85/	Provient lot 3827P
4569	"	"	Centre	"	"	2	I10/	"	I10/	Provient lot 3828 et 3827P
4570	"	"	Droite	"	"	4	235 /	"	235 /	Provient lot 3829
4571	"	SEPTIEME	Gauche	"	"	3	I85/	"	I85/	Provient lot 3830P
4572	"	"	Centre	"	"	2	I10/	"	I10/	Provient lot 3831 et 3830P
4573	"	"	Droite	"	"	4	235/	"	235/	Provient 3832
4574	"	HUITIEME	Gauche	"	"	3	I85/	"	I85/	Provient 3833 P
4575	"	"	Centre	"	"	2	I10/	"	I10/	Provient lot 3834 et 3833P



49

4577	"	NEUVIEME	Gauche	"	"	3	I85/	"	I85/	"	Provient lot 3876 P
4578	"	"	Centre*	"	"	2	I10/	"	I10/	"	Provient lot 3837 et 3836P
4579	"	"	Droite	"	"	4	235/	"	235/	"	Provient lot 3838
4580	"	DEUXIEME	Gauche	"	"	3	I85/	"	I85/	"	Provient lot 3839P
4581	"	"	Centre	"	"	2	I10/	"	I10/	"	Provient lot 3840 et 3839P
4582	"	"	Droite	"	"	4	235/	"	235/	"	Provient lot 3841
4583	"	"	SOUS SOL	"	CAVE No I		4/	"	4/	"	Provient 3842 P
4584	"	"	"	"	"	2	4/	"	4/	"	Provient lot 3843P
4585	"	"	"	"	"	3	4/	"	4/	"	Provient lot 3844P
4586	"	"	"	"	"	4	4/	"	4/	"	Provient lot 3845P
4587	"	"	"	"	"	5	4/	"	4/	"	" " 3846 P
4588	"	"	"	"	"	6	4/	"	4/	"	" " 3847P
4589	"	"	"	"	"	7	4/	"	4/	"	" " 3848P
4590	"	"	"	"	"	8	4/	"	4/	"	" " 3849P
4591	"	"	"	"	"	9	4/	"	4/	"	" " 3850P
4592	"	"	"	"	"	10	4/	"	4/	"	" " 3851P
4593	"	"	"	"	"	11	4/	"	4/	"	" " 3852P
4594	"	"	"	"	"	12	4/	"	4/	"	" " 3853P
4595	"	"	"	"	"	13	4/	"	4/	"	" " 3854P
4596	"	"	"	"	"	14	4/	"	4/	"	" " 3855P
4597	"	"	"	"	"	15	4/	"	4/	"	" " 3856P
4598	"	"	"	"	"	16	4/	"	4/	"	" " 3857P
4599	"	"	"	"	"	17	4/	"	4/	"	" " 3858P
4600	"	"	"	"	"	18	4/	"	4/	"	" " 3859P
4601	"	"	"	"	"	19	4/	"	4/	"	" " 3860P
4602	"	"	"	"	"	20	4/	"	4/	"	" " 3861P
4603	"	"	"	"	"	21	4/	"	4/	"	" " 3862P
4604	"	"	"	"	"	22	4/	"	4/	"	" " 3863P
4605	"	"	"	"	"	23	4/	"	4/	"	" " 3864P
4606	"	"	"	"	"	24	4/	"	4/	"	" " 3865P
4607	"	"	"	"	"	25	4/	"	4/	"	" " 3866P

4609	"	"	"	27	4/ "	4/ "	"	3368P
4610	"	"	"	20	4/ "	4/ "	"	3369P
4611	"	"	"	29	4/ "	4/ "	"	3370P
4612	"	"	"	30	4/ "	4/ "	"	3371P
4613	"	"	"	31	4/ "	4/ "	"	3372P
4614	"3	"	"	32	4/ "	4/ "	"	3374P
8683/30000							8689/8689	

N° des LOTS	BATIMENT F IMMEUBLE	ETAGE	NATURE DU LOT	QUOTE PART PROPRIETE SOL	QUOTE PART PROPRIETE IMMEUBLE	OBSERVATION
3881	BATIMENT F IMMEUBLE DEUX	R.D.C Droite	Appart TYPE 3	135/ 300.000	135 / 5.680	Supprimé remplacé par lot 4652 P
3882	"	PREMIER Gauche	" " 4	235/ 300.000	255/ 5.680	Supprimé remplacé par le lot 4653 4651 P et 4654P
3883	"	" Centre	" " I	60 / " "	60/ "	Supprimé remplacé par lot 4654P
3884	"	" Droite	" " 4	235/ " "	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4655
3885	"	DEUXIEME Gauche	" " 4	235/ " "	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4656, 4657 P et 4651P
3886	"	" Centre	" " I	60/ " "	60 / "	Supprimé remplacé par 4657 P.
3887	"	" Droite	" " 4	255/ " "	255/ "	Supprimé remplacé par lot 4658

3889	"	"	Centre	"	"	I	60/ 300.000	60/ "	Supprimé remplacé par lot 4660P
3890	"	"	Droite	"	"	4	235/300.000	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4661P
3891	"	"	QUATRIEME Gauche	"	"	4	235/ "	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4662, 4663P et 4652P
3892	"	"	Centre	"	"	I	60/ "	60/ "	Supprimé remplacé par lot 4663P
" 3893	"	"	"	"	"	4	235/ "	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4664
3894	"	"	CINQUIEME Gauche	"	"	4	235/ "	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4665, 4666P et 4652P
3895	"	"	Centre	"	"	I	60/ "	60/ "	Supprimé remplacé par lot 4666 P
3896	"	"	Droite	"	"	4	235/ "	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4667
3897	"	"	SIXIEME Gauche	"	"	4	235/ "	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4668, 4669P et 4652P
3898	"	"	Centre	"	"	I	60/ "	60/ "	Supprimé remplacé par lot 4669P
3899	"	"	Droits	"	"	4	235/ "	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4670
3900	"	"	SEPTIEME Gauche	"	"	4	235/ "	235/ "	Supprimé remplacé par lots 4671, 4672P et 4652P
3901	"	"	Centre	"	"	I	60/ "	60/ "	Supprimé remplacé par lot 4672P
3902	"	"	Droite	"	"	4	235/ "	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4673
3903	"	"	HUITIEME Gauche	"	"	4	235/ "	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4674, 4675P et 4652 P
3904	"	"	Centre	"	"	I	60/ "	60/ "	Supprimé remplacé par lot 4675P
3905	"	"	Droite	"	"	4	235/ "	235/ "	Supprimé remplacé par lot 4676
3906	"	"	NEUVIEME Gauche	"	"	4	235/ "	235/ "	
3907	"	"	NEUVIEME Centre	"	"	I	60/ 300.000	60 / 5680	Supprimé remplacé par lots 4678P

3909	"	DIXIEME	Gauche	"	"	4	235/	"	lot 4619
3910	"	"	Centre	"	"	I	60/	"	Supprimé remplacé par lot 4680 -4681P 4552P
3911	"	"	Droite	"	"	4	235/	"	Supprimé remplacé par lot 4681 P
3912	"	"	SOUS SOL	CAVE N°	I		5/	"	Supprimé remplacé lot 4683
3913	"	"	"	"	2		5/	"	"
3914	"	"	"	"	3		5/	"	"
3915	"	"	"	"	4		5/	"	"
3916	"	"	"	"	5		5/	"	"
3917	"	"	"	"	6		5/	"	"
3918	"	"	"	"	7		5/	"	"
3919	"	"	"	"	8		5/	"	"
3920	"	"	"	"	9		5/	"	"
3921	"	"	"	"	10		5/	"	"
3922	"	"	"	"	11		5/	"	"
3923	"	"	"	"	12		5/	"	"
3924	"	"	"	"	13		5/	"	"
3925	"	"	"	"	14		5/	"	"
3926	"	"	"	"	15		5/	"	"
3927	"	"	"	"	16		5/	"	"
3928	"	"	"	"	17		5/	"	"
3929	"	"	"	"	18		5/	"	"
3930	"	"	"	"	19		5/	"	"
3931	"	"	"	"	20		5/	"	"



29

3933	"	"	22	5/ 300.000	5/ 5.630	Supprimé remplacé lot 4703
3934	"	"	23	5/ "	5/ "	" " 4704
3935	"	"	24	5/ "	5/ "	" " 4705
3936	"	"	25	5/ "	5/ "	" " 4706
3937	"	"	26	5/ "	5/ "	" " 4707
3938	"	"	27	5/ "	5/ "	" " 4708
3939	"	"	28	5/ "	5/ "	" " 4709
3940	"	"	29	5/ "	5/ "	" " 4710
3941	"	"	30	5/ "	5/ "	" " 4711
3942	"	"	31	5/ "	5/ "	" " 4712
3943	"	"	32	85/ "	85/ "	Supprimé remplacé par lot 4651 P
3944	"	"		5/ "	5/ "	Supprimé remplacé par lot 4714

4651

BATIMENT P

LOUABLE DEUX

4652	"	R.D.C	Gauche	APPART TYPE 2	100 / 300.000	100/ 5680	Provient lots: 3943- 3882P
4653	"	"	Droite	" 3	170/ "	170/ "	Provient lots: 3881 et 3891P
4654	"	PREMIER	Droite	" 3	180/ "	180/ "	Provient lots: 3891P-3900 P 3903P
4655	"	"	Centre	" 2	110/ "	110/ "	Provient lot 3882P
4656	"	"	Gauche	" 4	235/ "	235/ "	Provient lot 3883 et 3882P
4657	"	DEUXIEME	Droite	" 3	180/ "	180/ "	Provient lot 3884
4658	"	"	Centre	" 2	110/ "	110/ "	Provient lot 3885 P
4659	"	"	Gauche	" 4	235/ "	235/ "	Provient lots 3886 et 3885P
4660	"	TROISIEME	Droite	" 3	180/ "	180/ "	Provient lot 3887
4661	"	"	Centre	" 2	110/ "	110/ "	Provient lot 3888P
4662	"	"	Gauche	" 4	235/ "	235/ "	Provient lot 3889 et 3888P
4663	"	"	Droite	" 3	180/ "	180/ "	Provient lot 3890
4664	"	"	Centre	" 2	110/ "	110/ "	Provient lot 3891P
4665	"	"	Centre	" 2	110/ "	110/ "	Provient lots 3892 et 3891P
4666	"	"	Centre	" 2	110/ "	110/ "	" " 3893 et 3894P
4667	"	"	Gauche	" 4	235/ "	235/ "	" " 3896

4669
4670
4671
4672
4673
4674
4675
4676
4677
4678
4679
4680
4681
4682
4683
4684
4685
4686
4687
4688
4689
4690
4691
4692
4693

"	"	Centre	"	"	"	2	II0/	"	II0/	"	"	3898 -3897P
"	"	Gauche	"	"	"	4	235/	"	235/	"	"	3899
"	"	Droite	"	"	"	3	180/	"	180/	"	"	3900P
"	"	Centre	"	"	"	2	II0/	"	II0/	"	"	3901 - 3900P
"	"	Gauche	"	"	"	4	235/	"	235/	"	"	3902
"	"	Droite	"	"	"	5	180/	"	180/	"	"	3903P
"	"	Centre	"	"	"	2	II0/	"	II0/	"	"	3904 et 3905P
"	"	Gauche	"	"	"	4	235/	"	235/	"	"	3905
"	"	Droite	"	"	"	3	180/	"	180/	"	"	3906P
"	"	Centre	"	"	"	2	II0/	"	II0/	"	"	3907 et 3906P
"	"	Gauche	"	"	"	4	235/	"	235/	"	"	3908
"	"	Droite	"	"	"	3	180/	"	180/	"	"	3909
"	"	Centre	"	"	"	2	II0/	"	II0/	"	"	3910 et 3909P
"	"	Gauche	"	"	"	4	235/	"	235/	"	"	3911
"	"	OSOUS -SOL	"	"	CAVE N°	I	5/	"	5/	"	"	3912
"	"	"	"	"	"	2	5/	"	5/	"	"	3913
"	"	"	"	"	"	3	5/	"	5/	"	"	3914
"	"	"	"	"	"	4	5/	"	5/	"	"	3915
"	"	"	"	"	"	5	5/	"	5/	"	"	3916
"	"	"	"	"	"	6	5/	"	5/	"	"	3917
"	"	"	"	"	"	7	5/	"	5/	"	"	3918
"	"	"	"	"	"	8	5/	"	5/	"	"	3919
"	"	"	"	"	"	9	5/	"	5/	"	"	3920
"	"	"	"	"	"	10	5/	"	5/	"	"	3921
"	"	"	"	"	"	11	5/	"	5/	"	"	3922

✓

4695	"	SOLS SOL	CAVE N°	I2	5/	300.000	5/ 5680	Provient lot	3925
4696	"	"	"	I3	5/	"	5/	"	3924
4697	"	"	"	I4	5/	"	5/	"	3925
4698	"	"	"	I5	5/	"	5/	"	3926
4699	"	"	"	I6	5/	"	5/	"	3927
4700	"	"	"	I7	5/	"	5/	"	3928
4701	"	"	"	I8	5/	"	5/	"	3929
4702	"	"	"	I9	5/	"	5/	"	3930
4703	"	"	"	20	5/	"	5/	"	3931
4704	"	"	"	21	5/	"	5/	"	3932
4705	"	"	"	22	5/	"	5/	"	3933
4706	"	"	"	23	5/	"	5/	"	3934
4707	"	"	"	24	5/	"	5/	"	3935
4708	"	"	"	25	5/	"	5/	"	3936
4709	"	"	"	26	5/	"	5/	"	3937
4710	"	"	"	27	5/.*	"	5/	"	3938
4711	"	"	"	28	5/	"	5/	"	3939
4712	"	"	"	29	5/	"	5/	"	3940
4713	"	"	"	30	5/	"	5/	"	3941
4714	"	"	"	31	5/	"	5/	"	3942
	"	"	"	32	5/	3	5/ 3	"	3944

8880/300000 5.680/ 5680



-PUBLICITE-

Une expédition des présentes sera publiée au deuxième bureau des Hypothèques de Marseille.

La publication des présentes est consentie partout où besoin sera.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait des présentes.

- ELECTION DE DOMICILE-

Pour l'exécution des présentes le comparant déclare faire élection de domicile au siège de la Société.

- DONT ACTE-

Fait et passé à Marseille

En l'Etude de M^e LACHAMP notaire soussigné

Et reçu en ses minutes,

Lecture faite le comparant a signé avec le notaire.

avec
c. l'usage l'abr. -
autre mot, nul, nul, nul

2

1

10 HF 2123

Reçu à Marseille le 28 OCT 1901
N^o 8162 - Bordereau 2242/2
Reçu Dix-huit francs

P. J. J. J.

